

Excellence Mr le Premier Président de la Cour de Cassation, Président Délégué du Conseil Supérieur du Pouvoir Judiciaire,
Excellence Mr le Procureur Général du Roi auprès de la Cour de Cassation, Président du Ministère Public,
Mr le Président de l'Amicale Hassania des Magistrats du Maroc,
Mme la Présidente du Groupe Africain de l'Union Internationale des Magistrats,
Chers collègues, Mesdames et Messieurs,

C'est un honneur pour moi de représenter ici le Secrétariat Général de l'Union Internationale des Magistrats (UIM). Je voudrais tout d'abord remercier, aussi au nom des autres membres du Secrétariat Général et du Comité de la Présidence de l'UIM, l'Amicale Hassania des Magistrats du Royaume du Maroc pour cette invitation et pour avoir bien voulu organiser pour cette année la réunion semestrielle du Groupe Africain, ici à Casablanca.

Je rappelle tout d'abord que le Maroc est membre de l'UIM depuis 1963 (réunion annuelle d'Amsterdam) et a été l'un des pays fondateurs du Groupe Africain, en 1994, lors de la réunion annuelle d'Athènes.

Depuis lors, le Maroc a participé activement à toutes les réunions et aux activités du Groupe. Il a également organisé deux réunions annuelles de l'UIM, à Marrakech : la première en octobre 2009 et la seconde en octobre 2018. Elle a également organisé la réunion du Groupe Africain ici à Casablanca en mars 2008.

En tant que Président du Groupe CEPEJ-GT-SATURN de la CEPEJ (Commission Européenne pour l'Efficacité de la Justice) du Conseil de l'Europe, je voudrais aussi souligner le rôle de partenaire de première importance que le Ministère de la Justice du Royaume du Maroc déploie depuis plusieurs années à côté de la CEPEJ.

Ainsi, le Maroc est actuellement activement engagé dans le projet dénommé « Vers une justice plus protectrice, accessible et efficace au Maroc » (MA-JUST), visant à améliorer l'accès au droit et à la justice, pour toutes et tous, y compris les populations les plus vulnérables, et augmenter l'efficacité et la qualité de la justice marocaine. Le projet s'appuiera sur les instruments et les normes du Conseil de l'Europe, les outils et les méthodes de la CEPEJ et les bonnes pratiques européennes pour mettre en valeur les compétences et l'expertise des professionnels de la justice marocains et soutenir avec eux le bon fonctionnement des tribunaux et la qualité du processus judiciaire.

Ce nouveau programme de coopération a pour objectif de poursuivre l'action de la CEPEJ au Maroc débutée en 2012 pour accompagner l'ambitieuse réforme du système judiciaire marocain.

Depuis plusieurs années le Maroc participe aux réunions plénières de la CEPEJ comme observateur et il a participé aussi le 10 avril dernier à la réunion des Tribunaux Référénts de la CEPEJ du Conseil de l'Europe à Strasbourg.

Pour revenir à l'activité de l'UIM, je voudrais aussi souligner que, depuis sa création, en 1953, l'UIM n'a pas cessé d'œuvrer pour la protection de l'indépendance de la magistrature dans tous les pays du monde. Et ici il faut avouer que, surtout dans les dernières années, cette lutte est devenue de plus en plus dure, difficile et exigeante. Nous avons tous dans nos cœurs les problèmes concernant l'indépendance de la magistrature en Tunisie, juste pour ne citer qu'un des cas qui nous ont tracassés et qui continuent à nous préoccuper à présent.

Mais, comme vous le savez, la montée des idéologies racistes et souverainistes un peu partout dans le monde nous pose de nouvelles difficultés chaque jour. Des nouveaux phénomènes se manifestent et ont été dépistés par les experts de sociologie, tel que, par exemple, l'hypnocratie.

Qu'est-ce que c'est que l'hypnocratie ?

C'est une technique de domination qui ne passe plus par le contrôle des corps ou la répression des pensées, mais par la manipulation de nos états de conscience collectifs, à travers le contrôle des sources et des moyens d'information, ainsi que par

l'Internet et les réseaux sociaux.

De cette façon l'hypnocratie ne contrôle pas les corps. Elle ne réprime pas les pensées. Elle agit directement sur la conscience en enduisant plutôt un état de transe permanent.

Ainsi, par exemple, lorsque l'homme le plus riche du monde, annonce un projet manifestement impossible (la fusion cerveau-machine, la colonisation de Mars, la fin du « wokisme »), ses partisans captivés se mettent à relayer cette vision sur les réseaux sociaux, élargissant ainsi le « champ hypnotique ». En brouillant les frontières entre illusion et réalité, ces milliardaires plongent les citoyens dans « un état de transe permanent », un « rêve guidé ».

L'hypnocratie n'est, donc, pas seulement une analyse des mécanismes de manipulation de la réalité à l'ère numérique, mais aussi une expérience de psychologie sociale réussie, un test grandeur nature qui montre que l'intelligence artificielle va rapidement occuper plus de place dans nos vies et dans nos pensées que nous n'étions prêts à le croire. L'hypnocratie ne se limite pas à créer confusion entre réel et illusion, entre promesses et réalisations, entre illusions et dures vérités. L'hypnocratie est bel et bien la nouvelle architecture du réel, où les frontières rassurantes entre authentique et factice sont définitivement brouillées, jusque directement sous les yeux du lecteur.

Dans ce contexte, il devient évident que l'idée même de séparation des pouvoirs – et donc l'idée qui est à la base de l'état de droit – est mise en cause. C'est donc justement pour cela que l'UIM appelle à une réflexion sur le principe de Montesquieu au cours de la conférence internationale qui aura lieu en Octobre, dans le cadre de la prochaine réunion annuelle de l'UIM à Baku, en Azerbaïdjan.

Dans l'espoir de pouvoir nous rencontrer au cours de ladite conférence, je souhaite aux participants à cette réunion de Casablanca une excellente réussite des travaux si bien organisés par nos collègues et confrères marocains.

Merci de votre attention.

Giacomo Oberto
Secrétaire Général de l'UIM